



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(61)/OR.1

Date de publication : décembre 2018

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante et unième session ordinaire

Séance plénière

Compte rendu de la première séance

Tenue au Siège, à Vienne, le lundi 18 septembre 2017, à 10 h 30.

Président provisoire : Dato' Adnan OTHMAN (Malaisie)

Présidente : M^{me} ANGARA COLLINSON (Philippines)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
–	Ouverture de la séance	1-8
1	Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau	9-28
2	Demandes d'admission à l'Agence	29-32
3	Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	33-34
4	Déclaration du Directeur général	35-50
6	Approbation de la nomination du Directeur général	51-56
7	Contributions au Fonds de coopération technique pour 2018	57-59

¹ GC(61)/25.

Le présent compte rendu peut faire l'objet de corrections. Celles-ci devront être soumises, dans une des langues de travail, dans un mémorandum et/ou incorporées dans un exemplaire du compte rendu concerné, et adressées au Secrétariat des organes directeurs, Agence internationale de l'énergie atomique, Centre international de Vienne, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche), fax : +43 1 2600 29108, mél. : secpmo@iaea.org, ou bien à partir de GovAtom (Feedback), dans les trois semaines suivant la réception du compte rendu.

Sommaire (suite)

	Paragraphes
8 Discussion générale et Rapport annuel pour 2016	60-202
Déclarations des délégués des pays suivants :	
République islamique d'Iran	60-68
Fédération de Russie	69-77
États-Unis d'Amérique	78-89
Jordanie	90-102
Union européenne (Estonie)	103-113
Japon	114-129
Chine	130-134
Ghana	135-143
Bangladesh	144-150
Égypte	151-163
Paraguay	164-172
Soudan	173-185
Arabie saoudite	186-194
Niger	195-202

Liste des abréviations :

ADM	armes de destruction massive
AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
AGG	accord de garanties généralisées
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
CNPE	centrale nucléaire de production d'électricité
CT	Coopération technique
États-Unis	États-Unis d'Amérique
FCT	Fonds de coopération technique
GW	gigawatt(s)
INDC	Contribution déterminée au niveau national
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
IPPAS	Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS)
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IUP	Initiative sur les utilisations pacifiques
MW	mégawatt(s)
ODD	objectifs de développement durable
ORPAS	Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PAGC	Plan d'action global commun
PCN	programme-cadre national
RANET	Réseau d'intervention et d'assistance
ReNuAL	Rénovation des laboratoires des applications nucléaires
RFMP, PRM	Petits réacteurs modulaires
RPDC	République populaire démocratique de Corée
RSNM	réacteur source de neutrons miniature
SESAME	rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient

Liste des abréviations (suite) :

SMART	réacteur avancé modulaire intégré
TIS	technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union européenne
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	Uranium hautement enrichi
ZEAN	zone exempte d'armes nucléaires

– Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la soixante et unième session ordinaire de la Conférence générale.
2. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Président provisoire invite les délégués à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Toute l'assistance se lève et observe une minute de silence.

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE accueille les ministres et hauts représentants des États Membres présents à la Conférence générale, dont la participation souligne le ferme soutien de la communauté internationale à l'Agence et ses nobles efforts. Le Président provisoire dit que la Conférence est aussi un état des lieux d'une utilité inestimable qui permet d'évaluer en toute objectivité les efforts et les initiatives des États Membres et d'élaborer des lignes directrices et orientations à l'intention de l'Agence en vue d'améliorer son efficacité, de renforcer sa transparence et sa responsabilisation et d'être mieux en mesure d'agir de façon décisive et d'obtenir de meilleurs résultats.
4. En 2016, à l'occasion du 60^e anniversaire de la création de l'Agence, les États Membres ont mis en valeur l'importante contribution de l'Agence à la paix, la sécurité et au développement dans le monde et la réalisation de ses objectifs clés énoncés dans sa devise « L'atome pour la paix et le développement ». Afin d'atteindre ensemble cet objectif, les États Membres doivent pérenniser leur consensus, leur coopération et leur appui aux nobles efforts et aux activités de l'Agence concernant la science et les applications nucléaires, la sécurité et la sûreté nucléaires, les garanties et la vérification, ainsi que la coopération technique.
5. Depuis la 60^e Conférence générale, un grand nombre de réunions importantes ont eu lieu à Vienne, au cours desquelles des perspectives sur les problèmes clés et les enseignements tirés ont été présentées, en particulier quant à la manière dont l'Agence pourrait faciliter et renforcer de façon efficace la coordination et la cohérence entre ses activités et initiatives relatives aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. De nombreux États Membres ont salué de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de la Déclaration ministérielle adoptée à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : Engagements et actions, qui s'est tenue en 2016. Certains États considèrent toutefois que ces initiatives ne sont pas aussi bénéfiques que prévu. Néanmoins, les réunions qui se sont tenues à Vienne ont permis aux États Membres de mieux connaître, comprendre et maîtriser les questions abordées par ces initiatives et fournissent une base solide à la mise en œuvre des activités importantes prévues par l'Agence. En instaurant une confiance mutuelle, il sera possible de définir des activités mieux ciblées pour appuyer les priorités des États Membres, conformément au Statut de l'Agence.
6. Le programme de coopération technique reste le principal élément moteur des efforts faits par les États Membres en faveur du développement socio-économique durable et, en particulier, les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Président provisoire félicite l'Agence pour l'organisation réussie de la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, et souligne le fait que l'Agence consacre des ressources supplémentaires aux initiatives liées à la santé et à la nutrition, à la sûreté nucléaire et à l'alimentation et l'agriculture. Le projet ReNuAL est une autre initiative notable entreprise par l'Agence qui devrait permettre d'atteindre les ODD plus facilement.

7. Les résultats obtenus par l'Agence au cours des 60 premières années de son existence sont évidents et louables ; et elle est sûre de faire encore mieux au cours des 60 années à venir. Les États Membres continueront de coopérer avec le Directeur général et l'Agence et de les appuyer pleinement ; leurs efforts inlassables et leur engagement inébranlable sont vivement appréciés.

8. Le Président provisoire exprime également sa plus profonde gratitude au Groupe Asie du Sud-Est et Pacifique et à ses présidents pour l'avoir choisi en tant que président provisoire de la Conférence générale, et remercie le Président sortant de la Commission plénière, les vice-présidents de la Conférence, ainsi que le Directeur général et le personnel du Secrétariat pour leur aide et leur soutien. Il exprime également sa gratitude et ses sincères remerciements à toutes les délégations pour leur coopération et leur soutien précieux, qui ont permis à la 60^e Conférence générale d'aboutir à des résultats concrets.

1. Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau

9. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE demande que soient proposées des candidatures à la fonction de président de la Conférence générale.

10. M. KITANO (Japon), prenant la parole au nom du Groupe Extrême-Orient, propose M^{me} Angara Collinson (Philippines).

11. M^{me} ANGARA COLLINSON (Philippines) est élue Présidente par acclamation.

12. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE félicite M^{me} Angara Collinson de son élection et lui adresse tous ses vœux de succès.

M^{me} Angara Collinson (Philippines) prend la présidence.

13. La PRÉSIDENTE remercie les délégations pour la confiance qu'ils accordent à une femme venant d'un pays en développement, en l'élisant à la présidence de la 61^e Conférence générale. Notant qu'elle est seulement la troisième femme et la quatrième représentante des Philippines à laquelle la responsabilité a été confiée de diriger les débats et délibérations de la Conférence générale, elle voit sa nomination comme un signe prometteur de l'avenir de l'Agence, dont l'importance et la pertinence pour le monde et pour l'humanité ont augmenté de façon spectaculaire au fil des ans. La Présidente s'engage à faire tout son possible, avec l'appui des États Membres, pour que la Conférence générale soit productive et couronnée de succès.

14. Elle exprime ses remerciements particuliers aux membres du Groupe Extrême-Orient, et plus particulièrement au Japon, de l'avoir nommée et félicite également l'Ambassadeur de la Malaisie, M. Othman, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la 60^e session de la Conférence générale. Elle rend en outre hommage au Directeur général pour sa conduite équilibrée, compétente et efficace de l'Agence, à laquelle viennent s'ajouter le dévouement et le savoir-faire du Secrétariat, qui a permis à l'Agence d'obtenir des résultats significatifs au cours des huit années précédentes.

15. En 2017, qui marque le 60^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de l'Agence, la communauté internationale s'est trouvée en même temps face à des perspectives et à des menaces. Les perspectives reposent sur la promesse des avantages toujours plus nombreux des utilisations pacifiques

de l'énergie nucléaire. Parmi ces avantages, on peut notamment citer le renforcement de la sécurité alimentaire rendu possible, entre autres, par les variétés végétales à haut rendement et le bétail résistant aux maladies, une meilleure gestion des ressources en eau et de l'environnement, l'allongement de la durée de vie et l'amélioration de la qualité de vie grâce aux progrès sur les plans des soins et de la prévention de la technologie liées à la santé, ainsi qu'une plus grande prospérité et l'élévation du niveau de vie dans le monde.

16. Dans le même temps, les problèmes de sûreté liés à la technologie nucléaire et à ses applications persistent, malgré quelques progrès faits dans ce domaine. Il n'y a toujours pas de remède miracle pour traiter de questions comme la gestion de sources radioactives retirées du service et le stockage définitif et sûr du combustible usé, ni de réponse parfaite aux doutes persistants sur ces questions qui pourrait asseoir l'instauration d'une confiance collective ou d'un appui universel, sûr et sans équivoque à la technologie nucléaire plutôt qu'aux technologies alternatives.

17. La plus grande menace de l'énergie nucléaire vient toutefois de la mise au point d'armes. La Conférence a été entachée de façon persistante par le danger réel et actuel de l'évolution de la situation en RPDC. Le régime de non-prolifération nucléaire appuyé par la communauté internationale toute entière est directement remis en question, et il est impératif de faire face à cette menace particulière le plus tôt possible. L'Agence ne doit pas être jugée en fonction de facteurs indépendants de sa volonté, mais plutôt de sa volonté de recommencer à appliquer l'accord de garanties généralisées de la RPDC. À cet égard, la Présidente félicite l'Agence pour ses récentes mesures préventives, notamment la création d'une unité spécialisée RPDC au sein du Secrétariat.

18. Elle félicite également l'Agence pour ses travaux sur les garanties à la suite de la conclusion d'accords de garanties, pour l'assistance spécialisée fournie aux États Membres qui en font la demande en vue d'établir et de maintenir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables, et pour ses activités de vérification d'une utilité inestimable.

19. Les nouvelles réalités mondiales doivent être reconnues et prises en considération. Des solutions doivent être trouvées aux problèmes, mais celles-ci peuvent se présenter sous plusieurs formes. La communauté internationale ne manque pas de volonté pour passer à l'action et, le 7 juillet 2017, pas moins de 122 pays ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin de réduire au minimum, voire de neutraliser, les dangers posés par la mise au point d'armes nucléaires. Il est important de rappeler qu'après avoir été témoin des horreurs des armes nucléaires, la communauté internationale a créé l'Agence afin de s'assurer que l'énergie atomique soit utilisée par la suite pour la paix, la santé et la prospérité. La communauté internationale doit continuer de souscrire à ce credo.

20. À cet égard, la Présidente salue le travail du Département de la coopération technique qui, sans se laisser décourager par le nombre grandissant d'États Membres, continue de tout mettre en œuvre pour fournir des services efficaces à ses membres toujours plus nombreux.

21. Il est impératif d'assurer une représentation équitable des femmes au Secrétariat, en particulier dans la catégorie des administrateurs. Une pratique de bonne gestion pourrait être la mise en place de normes et systèmes de mesure pour faciliter l'évaluation des progrès éventuels à cet égard. La question d'une représentation géographique équilibrée mérite également l'attention des États Membres afin de trouver une solution satisfaisante. L'Agence doit être considérée comme appartenant à tous, et les parties prenantes doivent être représentées de façon juste et équilibrée, compte dûment tenu des qualifications appropriées.

22. Le programme de la Conférence est chargé. Comme pour de nombreuses autres organisations, il est difficile pour l'Agence de faire face à sa charge de travail de plus en plus lourde et de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes dans les limites des ressources existantes ; il faut donc accroître les ressources financières affectées à tous les domaines d'activité du programme. Les États Membres

doivent fournir des ressources financières, dans les limites de leurs capacités, intégralement et en temps voulu, et l'Agence doit favoriser les synergies entre ses départements, afin de maximiser leur impact dans les limites des ressources disponibles, qui ne sont pas nécessairement plus limitées. La Conférence examinera le budget de la période biennale suivante. À cet égard, la Présidente ne doute pas que la sagesse collective et les objectifs communs des États Membres donneront les meilleurs résultats possibles, et elle demande instamment à ces États de veiller à ce que les résultats de leurs délibérations donnent une nouvelle vigueur à l'Agence, promeuvent le respect et la bonne volonté entre les États Membres et encouragent l'émergence d'un monde plus sûr et plus sécurisé où règnent la paix, la santé et la prospérité.

23. En ce qui concerne les questions de procédure, la Présidente dit qu'en vertu des articles 34 et 40 du Règlement intérieur, la Conférence doit élire huit vice-présidents, le président de la Commission plénière et cinq membres supplémentaires du Bureau pour former un Bureau de 15 membres, qu'elle présidera. Elle propose néanmoins qu'à la présente session, le Bureau soit composé de 16 membres, comprenant huit vice-présidents et six membres supplémentaires, afin que la région Extrême-Orient, d'où vient la Présidente de la Conférence, puisse aussi avoir un vice-président. Cela nécessitera la suspension des articles 34 et 40 du Règlement intérieur de la Conférence générale, comme cela a été fait dans le passé en pareil cas.

24. Il en est ainsi décidé.

25. La Présidente propose que les chefs des délégation de l'Australie, de la Bulgarie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Ghana, du Mexique, de la Mongolie et de la République islamique d'Iran soient élus en tant que vice-présidents de la Conférence générale, que M. Stalder (Suisse) soit élu en tant que Président de la Commission plénière et que les délégués de l'Angola, du Canada, de la Fédération de Russie, du Koweït, du Pérou et de la République tchèque soient élus en tant que membres supplémentaires du Bureau.

26. Les propositions de la Présidente sont acceptées.

27. La PRÉSIDENTE propose en outre que la Conférence générale aborde successivement les points 2, 3, 4, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire, en attendant la recommandation du Bureau relative à l'ordre du jour. Cela nécessitera la suspension de l'article 42 du Règlement intérieur de la Conférence générale, comme cela a été fait dans le passé en pareil cas.

28. La proposition de la Présidente est acceptée.

2. Demandes d'admission à l'Agence (GC(61)/22)

29. La PRÉSIDENTE attire l'attention sur le document GC(61)/22 qui contient la demande d'admission de la Grenade. La demande a été approuvée par le Conseil des gouverneurs, qui a soumis dans ce document un projet de résolution pour adoption par la Conférence générale.

30. La Présidente croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter par acclamation ce projet de résolution.

31. Il en est ainsi décidé.

32. La PRÉSIDENTE félicite la Grenade à l'occasion de son admission à l'Agence.

3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

33. M. MARKRAM (Haut-Représentant adjoint des Nations Unies pour les affaires de désarmement), donne lecture du message suivant :

« J'ai le plaisir de saluer la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

« Soixante ans après sa création, l'AIEA continue d'empêcher la prolifération nucléaire tout en restant une enceinte essentielle pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ses programmes de coopération technique aident les États Membres à faire progresser le développement durable, un aspect important, bien que parfois oublié, du travail de l'Agence. La reconnaissance internationale dont jouit l'Agence témoigne de de son travail et de son intégrité.

« De nombreux défis ont été relevés, mais de nombreux autres subsistent.

« La sécurité nucléaire est toujours au premier plan des préoccupations internationales, et il faut veiller attentivement à ce que la menace des acteurs non étatiques qui acquièrent des matières nucléaires soit réduite au minimum. L'aide accordée par l'AIEA aux États pour protéger les matières et installations nucléaires contre des actes malveillants est d'une importance primordiale.

« Le monde ne peut jamais se permettre de se laisser aller à un optimisme excessif à l'égard de la sécurité nucléaire. Un des nombreux rôles de l'AIEA est d'aider les États qui souhaitent utiliser l'énergie d'origine nucléaire et la technologie nucléaire à le faire de manière sûre, sécurisée et durable. À cet égard, il y a toujours du travail à faire.

« Dans le cadre de la mise en œuvre des accords de garanties, l'AIEA continue de veiller à ce que l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire ne contribue pas à la prolifération d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une contribution à part entière à la paix et la sécurité au niveau internationale.

« La valeur de cette contribution a été démontrée clairement par le rôle de l'AIEA dans la supervision de la mise en œuvre des engagements nucléaires dans le cadre du PAGC. Je reste convaincu que cet accord historique est le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et de concrétiser les grandes aspirations du peuple iranien. Je félicite l'AIEA de tout ce qu'elle fait dans l'intérêt de la paix internationale.

« D'autres événements récents ont montré à quel point il était important d'assurer un plein appui à la mission de l'AIEA relative aux garanties. Je condamne sans réserve le récent essai nucléaire de la RPDC, qui est une autre violation sérieuse de ses obligations internationales et compromet les efforts de désarmement et de non-prolifération. Je me félicite de ce que l'AIEA continue de surveiller à distance en permanence les installations nucléaires de la RPDC et de sa volonté de reprendre ses activités de vérification en RPDC.

« Je félicite le Directeur général et les fonctionnaires de l'AIEA, anciens et actuels, pour leurs efforts, et je me réjouis à l'idée que l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies continuent à travailler ensemble pour le développement durable et pour un monde exempt d'armes nucléaires. »

34. En conclusion, M. Markram réaffirme le plein attachement du Bureau des affaires de désarmement à un partenariat toujours plus étroit avec l'Agence, et remercie le Directeur général et les fonctionnaires pour leur travail assidu et leur dévouement.

4. Déclaration du Directeur général

35. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, accueillant les participants de la 61^e session de la Conférence générale, dit qu'au cours des six décennies précédentes, l'Agence a contribué à la paix et la sécurité au niveau international et apporté un véritablement changement dans la vie de millions de personnes. Grâce à l'appui des États Membres et au dévouement de son excellent personnel, l'Agence peut être fière des importants résultats obtenus dans tous ses domaines d'activité.

36. Depuis sa nomination en tant que Directeur général, il y a près de huit ans, il cherche avant tout à faire en sorte que l'Agence reste une organisation internationale d'excellence, produisant rapidement des résultats concrets.

37. Depuis la 60^e session, l'Agence a continué à vérifier et à suivre la mise en œuvre des engagements en matière nucléaire pris par l'Iran dans le cadre du PAGC. Ces engagements ont été mis en œuvre et l'Iran a été soumis au régime de vérification nucléaire le plus solide au monde. L'Agence continue de vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées par l'Iran en vertu de son accord de garanties et des évaluations concernant l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans le pays sont en cours.

38. Le programme nucléaire de la RPDC est une source de grave préoccupation, et l'essai nucléaire réalisé par le pays le 3 septembre 2017, le sixième et plus puissant à ce jour, est extrêmement regrettable. Le Directeur général demande à ce pays de s'acquitter pleinement de ses obligations découlant de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Agence. L'Agence se tient prête à retourner en RPDC lorsque l'évolution politique le permettra.

39. La Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, a aiguisé la conscience du rôle unique de l'Agence dans le transfert de technologies nucléaires aux pays en développement. Pour que l'Agence puisse jouer ce rôle, il importe que tous les pays versent en temps voulu la totalité de leurs contributions au FCT.

40. Le programme de coopération technique aide les pays à atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie, à l'alimentation et l'agriculture, à l'industrie, à la gestion de l'eau et à la santé.

41. Le projet ReNuAL à Seibersdorf continue de progresser, et le Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs sera inauguré très prochainement. Quand il sera achevé, l'ensemble agrandi de laboratoires renforcera considérablement les moyens de l'Agence en tant que détentrice de technologie au bénéfice des 168 États Membres de l'AIEA.

42. L'énergie d'origine nucléaire joue un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la sécurité énergétique. L'Agence apporte un appui aux pays qui souhaitent introduire l'électronucléaire ou développer des programmes nucléaires existants.

43. L'installation d'entreposage d'UFE de l'AIEA a été inaugurée au Kazakhstan en août 2017. La création de la banque d'UFE de l'AIEA fournira un mécanisme de dernier recours qui rassurera pays sur leur capacité à satisfaire leurs futurs besoins en combustible nucléaire.

44. La Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle débutera à Abou Dhabi le 30 octobre 2017 et le Directeur général encourage tous les États Membres à y participer au niveau ministériel.

45. La sûreté et la sécurité revêtent une extrême importance dans toutes les utilisations de la technologie nucléaire, que celle-ci soit utilisée pour des applications énergétiques ou non énergétiques.

Bien que la sûreté et la sécurité relèvent de la responsabilité nationale, l'Agence joue un rôle de premier plan car elle permet une coopération internationale efficace dans ce domaine.

46. Les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi ont été incorporés dans toutes les prescriptions de sûreté nucléaire de l'Agence, afin qu'ils deviennent un élément de la pratique mondiale de sûreté. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de promouvoir une culture de la sûreté nucléaire.

47. La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions, qui s'est tenue en décembre 2016 a été un grand succès, et le Directeur général félicite le Conseil des gouverneurs pour l'adoption par consensus du Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021. L'Agence continuera d'œuvrer en tant que plateforme mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire.

48. Une bonne gestion des ressources limitées est essentielle pour que l'Agence puisse répondre aux besoins croissants des États Membres. L'Agence continue à mettre en œuvre des mesures d'efficacité, mais les demandes de soutien qui lui sont adressées ne cessent de croître. L'Agence continuera de rechercher un équilibre entre ces besoins réels et la réalité des contraintes financières auxquelles de nombreux États Membres sont confrontés. De modestes augmentations en termes réels du budget de l'Agence ces dernières années lui ont permis d'agir plus efficacement dans des domaines prioritaires comme la coopération technique et la sûreté et la sécurité nucléaires. Le Directeur général ne doute pas que les États Membres seront favorables à une croissance modeste en termes réels du budget de l'Agence dans les années à venir.

49. À l'Agence, la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est plus élevée que jamais. Le Directeur général est persuadé qu'avec l'appui actif des États Membres cette proportion continuera d'augmenter.

50. En conclusion, il remercie le personnel de l'Agence pour son engagement et son dévouement. Il partage la grande fierté que les membres du personnel tirent de leur travail et remercie également tous les États Membres de l'Agence pour le soutien actif qu'ils apportent à l'Agence et à lui personnellement. Il remercie en particulier l'Autriche, pays hôte de l'Agence, pour son accueil et sa grande générosité. Il souligne que, fidèle à sa devise « l'atome pour la paix et le développement », l'Agence continuera à mettre en œuvre des programmes de qualité et à répondre rapidement aux besoins des États Membres.

Le Directeur général quitte la réunion.

6. Approbation de la nomination du Directeur général

51. La PRÉSIDENTE rappelle que, conformément à l'article VII.A du Statut, le Conseil des gouverneurs a décidé, en mars 2017 de nommer M. Yukiya Amano au poste de Directeur général de l'Agence pour un mandat de quatre ans, allant du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2021, et elle demande à la Conférence générale d'approuver cette nomination en adoptant le projet de résolution figurant dans le document GC(61)/5.

52. La Présidente croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(61)/5.

53. Il en est ainsi décidé, et la Conférence confirme la nomination de M. Amano au poste de Directeur général par acclamation.

À l'invitation de la Présidente, M. Amano revient dans la salle.

54. La PRÉSIDENTE informe M. Amano que la Conférence générale a approuvé sa nomination au poste de Directeur général pour quatre années supplémentaires. Elle se réjouit d'être la première à féliciter M. Amano au nom de la Conférence générale et à lui souhaiter un mandat fructueux. Elle l'invite à prêter serment.

55. M. Amano prête le serment suivant :

« Je prends l'engagement solennel d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Agence, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Agence, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs. »

56. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL se dit profondément honoré de la décision de la Conférence générale de renouveler son mandat de Directeur général. Dans l'année du 60^e anniversaire de l'Agence, il accepte le renouvellement de son mandat avec gratitude et humilité, et remercie les États Membres de leur confiance. C'est un immense privilège de servir l'Agence en qualité de Directeur général. Avec le soutien indéfectible de ses États Membres et le dévouement de son personnel de grande qualité, l'Agence peut être fière de nombreuses réalisations importantes. Le Directeur général est persuadé qu'en tirant parti de ses atouts en tant qu'organisation technique, l'Agence pourra relever les nombreux défis qui l'attendent. Dans les prochaines années, il exécutera, de manière active, impartiale et transparente, le mandat de l'Agence consistant à mettre l'atome au service de la paix et du développement, sous la direction du Conseil des gouverneurs et dans l'intérêt de tous les États Membres.

7. Contributions au Fonds de coopération technique pour 2018

57. La PRÉSIDENTE, rappelant que le 13 juin 2017 le Conseil des gouverneurs a recommandé de fixer à 85 665 000 euros l'objectif pour les contributions volontaires au FCT pour l'exercice 2018, appelle l'attention sur le fait que le tableau figurant dans le document GC(61)/20 indique les contributions que chaque État Membre devrait verser pour s'acquitter de sa part pour cet objectif.

58. Les promesses et le paiement rapides des contributions au FCT aident considérablement le Secrétariat à planifier les programmes de coopération technique de l'Agence, et toutes les délégations qui sont en mesure de le faire sont donc invitées instamment à annoncer au Secrétariat, durant la session en cours de la Conférence, les contributions que leur gouvernement versera pour 2018. La Présidente note avec satisfaction que 16 États Membres ont déjà fait leurs promesses de contribution au FCT pour 2018, ce qui représente le nombre le plus grand d'États Membres à le faire avant l'ouverture d'une session de la Conférence générale.

59. À la fin de la session, au titre d'un point suivant de l'ordre du jour, elle fera un compte rendu des contributions qui ont été promises à ce jour, et espère être en mesure de présenter un rapport favorable sur le pourcentage de l'objectif pour le FCT 2018 déjà promis.

8. Discussion générale et Rapport annuel pour 2016 (GC(61)/3 et Informations supplémentaires)

60. M. SALEHI (République islamique d'Iran) dit que le programme nucléaire de son pays est pacifique ; il est axé sur le renforcement de l'infrastructure et de la technologie et sur la mise en valeur de la main d'œuvre jeune et spécialisée, pour la production d'électricité et d'autres applications pacifiques. La première tranche de la centrale nucléaire de Bushehr fonctionne à pleine capacité et contribue au bouquet énergétique du pays. L'Iran augmentera la part d'énergie nucléaire en construisant deux tranches supplémentaires, ce qui représente une avancée importante vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national.

61. Au cours des dernières années, l'Iran a exporté des produits radiopharmaceutiques et participé à une importante campagne de lutte contre le cancer dans le cadre du programme de CT de l'Agence et attend avec intérêt une coopération plus large dans ce domaine.

62. Un des aspects les plus importants des activités liées au nucléaire de l'Iran est l'application du PAGC depuis son entrée en vigueur début 2016. Comme l'Agence l'a confirmé dans son rapport périodique, l'Iran a respecté en toute honnêteté et toute bonne foi tous les engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'accord, en menant ses activités nucléaires dans la plus grande transparence, faisant l'objet de nombreuses inspections menées régulièrement au titre de l'accès complémentaire.

63. Notant que l'une des parties au PAGC a créé des obstacles inacceptables à l'application intégrale de l'accord, M. Salehi insiste sur le fait que toutes les parties à l'accord doivent, sans exception, préserver son intégrité et soient tenus responsables du respect des engagements pris dans le cadre de l'accord. L'accord doit être conservé, maintenu sur la bonne voie et viable et toute mesure visant à affaiblir ou rendre nulles ses dispositions, sous quelque prétexte que ce soit ou pour une raison politiquement motivée et intéressée, sera préjudiciable aux parties et à la communauté internationale toute entière.

64. La récente démarche américaine auprès de l'Agence, qui englobe de nombreuses exigences injustifiables et singulières en ce qui concerne la vérification du programme nucléaire strictement pacifique de l'Iran allant bien au-delà du champ d'application des dispositions négociées collectivement et bien définies du PAGC, démontre l'attitude ouvertement hostile de l'Administration américaine et comme en témoignent ses tergiversations visant à affaiblir le PAGC et à empêcher l'Iran de tirer parti de son application intégrale. L'Iran est persuadé que l'Agence résistera à ces exigences et continuera à remplir son rôle essentiel de supervision technique en toute objectivité, équité et impartialité, notamment en protégeant les informations techniques et industrielles sensibles obtenues dans le cadre des inspections, dans l'intérêt de toutes les parties et renforçant ainsi sa crédibilité internationale. M. Salehi appelle les autres parties au PAGC et les membres de l'Agence dans leur ensemble à contribuer activement à cet effort.

65. Pour que la sécurité nucléaire soit un succès à l'échelle mondiale, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du TNP et s'abstenir d'adopter des méthodes et politiques discriminatoires. La paix et la stabilité mondiales et régionales reposent sur le renforcement du régime de non-prolifération, qui nécessite la création d'une ZEAN au Moyen-Orient, en parallèle avec la campagne mondiale et régionale visant à persuader le régime israélien de mettre un terme à son programme d'armement nucléaire illégitime et d'adhérer au TNP.

66. Il faut accorder la plus haute importance au renforcement des normes de sûreté nucléaire. Pour sa part, l'Iran a fait des progrès considérables : la centrale de Bushehr a reçu une évaluation améliorée de la sûreté de la WANO. Il est en outre prévu de transformer le centre de sûreté nucléaire, créé dans le but de renforcer l'Autorité iranienne de réglementation nucléaire, en centre fiable de coopération régionale.

Le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs est en cours d'examen par le parlement iranien pour ratification, à la suite à sa récente approbation par le Gouvernement.

67. Les mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire ne doivent pas faire obstacle à la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques et à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie, y compris le programme de CT de l'Agence. Ayant été victime d'attaques informatiques terroristes visant ses installations nucléaires, l'Iran considère que la lutte contre de telles menaces exige une coopération internationale forte. Le pays s'inquiète également des conséquences des menaces terroristes pour la sécurité nucléaire. Il est impératif que les mécanismes et mesures existants soient renforcés aux niveaux national et international. Les prérogatives de la sécurité nucléaire nationale, comme d'autres droits souverains des États Membres, doivent être pleinement respectées, tout en renforçant le rôle de l'Agence.

68. L'Iran attend avec intérêt le jour où l'objectif de l'énergie nucléaire pacifique pour tous et de l'arme nucléaire pour personne deviendra une aspiration reconnue universellement.

69. M. LIKHACHEV (Fédération de Russie) dit que l'Agence joue un rôle essentiel dans le développement une technologie électronucléaire sûre et d'infrastructures connexes et en faisant connaître à de nouveaux pays les avantages de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi, le soutien apporté par les États Membres aux activités de l'Agence dans le cadre de son mandat est essentiel. Comme l'a rappelé le Président russe dans sa déclaration à la Conférence Générale de 2016, la Fédération de Russie a toujours soutenu et soutiendra toujours l'Agence en tant que principale organisation internationale supervisant l'ensemble des questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il est essentiel que l'Agence conserve une approche neutre et professionnelle de son travail. Le Directeur général y est parvenu avec succès et il convient de le féliciter pour sa réélection.

70. La Fédération de Russie prend part aux travaux de l'Agence de diverses manières, y compris par ses contributions financières, sa participation technique en nature et par ressources intellectuelles. Elle participe conjointement avec l'Agence à plusieurs nouveaux projets d'infrastructures nucléaires et d'infrastructures de réglementation de la sûreté nucléaire. La Fédération de Russie appuie les activités de l'Agence liées aux garanties, y compris au titre du PAGC, un accord qui a permis de trouver un juste un équilibre entre les intérêts des parties concernées et qui doit être appliqué avec rigueur et dans son intégralité.

71. Parmi les étapes importantes franchies par la Fédération de Russie au cours de l'année écoulée, M. Likhachev souligne la mise en service de la première tranche de la deuxième centrale nucléaire de Novovoronezh, le seul réacteur à eau ordinaire de génération 3+ en service au monde ; la livraison de la deuxième tranche de la centrale nucléaire de Kudankulam à l'Inde, ainsi que le lancement de la construction des tranches 3 et 4 et la signature d'un ensemble de documents pour les tranches 5 et 6 ; la poursuite de la construction des tranches de conception russe au Bélarus et en Chine et la création de l'infrastructure nécessaire à la construction de nouvelles tranches à Akkuyu en Turquie, Paks en Hongrie, Hanhikivi en Finlande, Bushehr en Iran et Rooppur au Bangladesh. La Fédération de Russie travaille également avec des partenaires locaux sur des projets en Égypte, Arménie, Jordanie, Bolivie et Zambie. La construction de la centrale nucléaire flottante Akademik Lomonosov est en voie d'achèvement. L'avenir de l'énergie nucléaire mondiale dépend en grande partie de la mise au point de réacteurs de faible ou moyenne puissance en général, et de tranches flottantes en particulier.

72. Le développement de l'électronucléaire est intimement lié aux réacteurs à neutrons rapides et aux cycles fermés du combustible. À cette fin, la Fédération de Russie est en train de construire à Dimitrovgrad un réacteur de recherche polyvalent à neutrons rapides, et de réaliser à Seversk un projet ambitieux visant à construire un complexe expérimental de démonstration incluant un réacteur à

neutrons rapides, une installation pour la fabrication de combustible mixte d'uranium et de plutonium à haute densité, et une usine de retraitement du combustible nucléaire usé.

73. Le monde est confronté à deux défis stratégiques : d'un côté, la pauvreté énergétique et l'accès inégal à l'énergie électrique et, de l'autre, la menace d'une destruction irréversible de l'écosystème de la planète. Ces défis ne pourront être relevés que grâce à la croissance et en rééquilibrant la capacité mondiale de production d'énergie. Il convient de réduire au minimum l'utilisation du combustible fossile : c'est le devoir qu'à monde envers les générations futures.

74. La capacité nucléaire installée actuelle dans le monde de 392 GW a déjà grandement contribué à préserver l'environnement de la planète. Si le charbon et le gaz étaient utilisés pour générer la même capacité, quelque 2 milliards de tonnes supplémentaires de dioxyde de carbone seraient rejetées dans l'atmosphère chaque année. Étant donné que les forêts de la planète absorbent annuellement 2,5 milliards de tonnes de dioxyde de carbone, la capacité de production d'énergie nucléaire mondiale est proportionnelle à la capacité écologique des forêts de la planète.

75. L'avenir appartient à l'énergie verte. Le soleil, le vent, l'eau et l'atome, complémentaires, seront la base sur laquelle se fondera un monde futur avec un bilan sans carbone. Comme l'a annoncé l'Agence, d'ici 2050 la part globale de production d'énergie propre dans le bouquet énergétique mondial devrait dépasser 80 %. La capacité installée des centrales nucléaires devrait donc passer à 930 GW. Afin de remplacer les tranches électronucléaires existantes devant être déclassées, il faudrait augmenter la capacité de production nucléaire de plus de 20 GW par an – une tâche ambitieuse mais faisable. Les efforts déployés en ce sens incomberont principalement aux pays qui ont choisi de se lancer dans l'électronucléaire. Ces pays ne sont pas des concurrents, puisque toutes les sources d'énergie verte font partie de la solution au problème des changements climatiques à l'échelle planétaire.

76. Un nouveau niveau de coopération au sein de la communauté nucléaire internationale est nécessaire en matière de sûreté nucléaire et pour changer la réputation de l'énergie d'origine nucléaire. La décision de chaque pays doit être respectée, qu'il ait choisi ou non de se lancer dans l'électronucléaire au niveau national, mais cette décision doit être prise en fonction des connaissances scientifiques, et non de peurs irrationnelles. La société, les gouvernements, et les communautés de scientifiques et d'experts doivent être convaincus que l'énergie nucléaire est propre, sûre et rentable. En Fédération de Russie et dans les pays où des installations nucléaires de conception russe sont en construction, un effort systématique est fait pour que l'énergie nucléaire soit mieux acceptée par le public. La Fédération de Russie est prête à partager ses compétences spécialisées en la matière.

77. Ces considérations doivent être reflétées dans les résolutions pertinentes de la Conférence générale, et dans le document final de la prochaine Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle qui se tiendra à Abou Dhabi. Quatre ans auparavant, à Saint-Petersbourg, il a été établi que, pour de nombreux pays, l'énergie nucléaire était une technologie éprouvée, propre, sûre et attractive économiquement. L'étape suivante est de passer de la promotion de l'acceptation de l'énergie nucléaire par le public à la gestion de sa demande par la société. La Fédération de Russie présentera des propositions spécifiques à cet égard. L'industrie nucléaire mondiale peut et doit tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre en matière d'avance technologique pour devenir l'un des acteurs majeurs de la quatrième révolution industrielle.

78. M. PERRY (États-Unis d'Amérique) donne lecture du message ci-après du Président Trump :

« Je salue les délégués de la 61^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

« Au cours des six dernières décennies, les États Membres de l'AIEA ont réalisé d'énormes progrès dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et l'élaboration de normes de non-prolifération. Il demeure essentiel que des partenariats solides s'instaurent entre

nos nations et que ces normes soient respectées pour que nous parvenions à atteindre nos objectifs communs qui sont d'exploiter l'énergie nucléaire et de garantir un monde plus pacifique. Les États-Unis restent déterminés à travailler étroitement avec l'AIEA pour établir des orientations en matière de sécurité nucléaire, prévenir la perte ou le vol de matières nucléaires, et mettre fin à la menace du terrorisme nucléaire, l'un des plus grands défis à relever pour la sécurité internationale.

« L'AIEA joue un rôle essentiel dans la surveillance des programmes nucléaires dans le monde entier. Les États-Unis soutiennent et encouragent vivement l'AIEA à user de toute son autorité pour vérifier le respect par l'Iran de tous les engagements liés au nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous n'accepterons pas un accord peu appliqué ou pas appliqué de manière efficace. En Corée du Nord, les actions et menaces de terrorisme nucléaire du régime doivent inquiéter toutes les nations. Les États-Unis continuent à examiner toutes les options pour faire face à la menace que la Corée du Nord fait peser sur la paix et la sécurité au niveau international, et se féliciteront du retour de l'AIEA en Corée du Nord, si cet État s'engage enfin sur la voie de la paix plutôt que sur celle de la provocation nucléaire.

« Ensemble, les États Membres de l'AIEA peuvent coopérer pour construire un monde exempt de menaces nucléaires et utiliser librement la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Au nom du peuple américain, j'adresse à tous les participants tous mes vœux de réussite pour cette conférence. »

79. L'Agence a été créée il y a 60 ans dans le but d'accélérer la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité tout en appuyant les efforts déployés au niveau mondial pour enrayer la prolifération des armes nucléaires. Six décennies plus tard, la responsabilité de se prémunir contre les utilisations malveillantes de l'énergie atomique n'en est pas moins urgente.

80. Les garanties, un des éléments fondamentaux de la non-prolifération, sont essentielles pour parvenir à un échange aussi large que possible de technologies nucléaires à des fins pacifiques. Parmi ses nombreuses autres responsabilités en matière de garanties, l'Agence est chargée de contrôler le programme nucléaire iranien. Il est impératif que l'Agence exerce pleinement son autorité dans ce domaine et vérifie le respect de tous les engagements pris par l'Iran dans le cadre du PAGC. Les États-Unis s'engagent à fournir des ressources pour appuyer cette mission.

81. Le non-respect, aussi bien par la RPDC que par la République arabe syrienne, est une affaire grave qui doit être prise en considération. La communauté internationale doit continuer de tenir la République arabe syrienne responsable de la construction dans le passé d'un réacteur nucléaire clandestin, et elle doit renforcer l'autorité de l'Agence en tant qu'élément essentiel de la stratégie internationale visant à faire échec au programme nucléaire de la RPDC.

82. Le respect des obligations en matière de non-prolifération est essentiel, tout comme le renforcement de la vérification, y compris l'application des garanties au niveau de l'État pour s'assurer de l'absence d'activités nucléaires non déclarées. Un accord de garanties généralisées, conjugué un protocole additionnel, est devenu la norme internationale « *de facto* », que les États-Unis encouragent tous les États à adopter.

83. Comme le savent les États, le terrorisme ne connaît pas les frontières internationales. Afin de lutter efficacement contre les menaces terroristes, les États doivent œuvrer de concert pour améliorer en permanence la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale et protéger toutes les matières nucléaires contre le vol ou l'utilisation abusive.

84. Les États Membres ont pris des engagements importants en matière de sécurité nucléaire. Mais il est temps de traduire ces engagements en actes. Tous les États Membres doivent donc souscrire aux déclarations communes mises en avant en décembre 2016 lors de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions, et les mettre en œuvre. Ces déclarations communes exposent

les mesures spécifiques que les pays engagés prendront pour lutter contre le terrorisme nucléaire, y compris la contrebande nucléaire, l'atténuation des menaces internes et la protection des matières nucléaires en transit. Les États Membres auront également la possibilité de se réunir à Vienne en novembre 2017 lors d'une conférence axée sur la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires. Les États-Unis appuient vigoureusement l'adhésion universelle à cette Convention, seul instrument international juridiquement contraignant dans le domaine de la protection physique des matières nucléaires. Ils encouragent donc les États Membres à participer à la conférence de novembre.

85. Afin que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire se développe à travers le monde; il est nécessaire d'aborder un troisième élément essentiel, celui de la sûreté. La sûreté nucléaire, renforcée par la Convention sur la sûreté nucléaire et d'autres instruments juridiques, est fondamentale.

86. Comme l'a souligné le Président Trump, les États-Unis jouent un rôle de premier plan dans la promotion de l'énergie nucléaire et de ses applications pacifiques dans le monde entier. Depuis 2010, ils ont consacré plus de 320 millions de dollars aux travaux de l'Agence dans ce domaine. Les États-Unis ont également consacré plus de 3,1 millions de dollars à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, portant le montant total des contributions des États-Unis pour cette initiative à plus de 15,6 millions de dollars.

87. Les États-Unis ont pris ces engagements parce qu'ils croient comprendre les avantages considérables de l'énergie nucléaire et des autres applications nucléaires. L'énergie nucléaire est une source essentielle d'énergie sûre, propre, fiable et abordable dans le pays et crée des centaines de milliers d'emplois compétitifs et bien rémunérés. L'industrie nucléaire américaine est un des leaders mondiaux de la technologie et de la sûreté.

88. Afin de renforcer davantage l'acceptation par le public de l'énergie nucléaire et de faciliter la coopération internationale dans le domaine nucléaire civil, les États Membres doivent s'accorder sur des cadres juridiques communs, tels que la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires. En montrant leur volonté de mettre en place une structure juridique prévisible et raisonnable, les États Membres souligneront aux côtés du public l'importance de leur attachement à la sûreté.

89. Soulignant la volonté constante de son pays de renforcer l'Agence dans le but de relever les défis qui nous attendent, M. Perry prie instamment tous les États Membres de renouveler leur engagement envers ce même objectif.

90. M. TOUQAN (Jordanie) félicite le Directeur général de sa réélection pour un troisième mandat.

91. La Jordanie continue à prendre des mesures vigoureuses pour promouvoir son programme d'énergie nucléaire. Le réacteur jordanien de recherche et de formation a été mis en service à l'Université jordanienne des sciences et de la technologie en décembre 2016. La Jordanie a joué un rôle essentiel dans la formation d'ingénieurs et de spécialistes en technologie nucléaire et dans l'utilisation du réacteur pour la production de radio-isotopes médicaux.

92. Le projet SESAME, accueilli par la Jordanie, a été lancé en mai 2017 en tant que premier centre d'excellence mondial de la région. Ce centre, qui comprend un accélérateur d'électrons de troisième génération, est conçu pour promouvoir la recherche scientifique en médecine, pharmacologie, physique et dans d'autres sciences. Le Directeur général a assisté à la cérémonie d'inauguration, appelant l'attention sur le partenariat et l'étroite coopération entre la Jordanie et l'Agence.

93. En ce qui concerne le projet de prospection d'uranium en Jordanie centrale, un deuxième rapport sur les réserves de minerai d'uranium établi sur la base des normes de classification mondiale du Joint Ore Reserves Committee (JORC), a été publié en avril 2016. Les activités de prospection et d'extraction vont reprendre conformément aux normes internationales, en vue d'améliorer le niveau de

classification des minerais d'uranium. En outre, une étude de faisabilité économique sur le financement d'un projet de production commerciale de concentré d'uranium sera réalisée.

94. En ce qui concerne la centrale nucléaire du pays, la Compagnie jordanienne d'énergie nucléaire a effectué des études techniques du site, de l'eau de refroidissement, du réseau électrique et du marché de l'électricité. La Jordanie élabore également une étude de faisabilité économique sur la construction de deux petits réacteurs modulaires en coopération avec la Cité du Roi Abdallah pour l'énergie atomique et renouvelable en Arabie saoudite. Une décision définitive sera prise lorsque l'étude de faisabilité aura été achevée.

95. Compte tenu de l'importance primordiale que revêtent la sûreté et la sécurité nucléaires pour la mise au point du programme nucléaire jordanien, le Gouvernement a adopté une politique de sûreté nucléaire. En outre, l'Assemblée nationale du pays examine actuellement un projet de loi sur la Commission de régulation de l'énergie et des ressources minérales, contenant des prescriptions réglementaires détaillées relatives à l'octroi d'autorisation des installations nucléaires. La Jordanie se félicite vivement de l'assistance fournie par l'Agence à cet égard. La Commission devrait délivrer une licence d'exploitation du réacteur jordanien de recherche et de formation en octobre 2017.

96. M. Touqan félicite l'Agence pour l'organisation réussie de la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA, qui a contribué au cours des six dernières décennies au transfert de technologie nucléaire, au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et à la promotion d'une coopération internationale et régionale entre les États Membres. Pendant la conférence, la Jordanie a signé un PCN pour 2018-2022, qui avait été établi en consultation avec les organismes nationaux compétents et en coordination avec l'Agence, ce qui avait permis de tenir compte des besoins et priorités du pays et de répondre aux normes d'efficacité et de durabilité requises pour assurer le développement économique et social conformément aux plans nationaux, en particulier dans les domaines de la production d'électricité, de l'extraction d'uranium, de l'infrastructure réglementaire, de la production de radio-isotopes et de la gestion des ressources en eau.

97. M. Touqan salue le rôle que joue l'Agence dans le soutien des efforts faits au niveau national pour sensibiliser à l'importance de la science et de la technologie nucléaires et dans l'incorporation des questions liées au développement durable dans les programmes d'enseignement. Par exemple, avec le soutien de l'Agence, un atelier national a été organisé par des experts de l'Université de Tokyo sur la formation théorique dans le domaine du nucléaire à l'intention des écoles secondaires, comprenant des tests pratiques portant sur la technologie des rayonnements et les applications.

98. La Jordanie considère que les partenariats mondiaux jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'infrastructure nucléaire nécessaire pour garantir le succès et l'efficacité de la mise en œuvre du programme électronucléaire du pays, en particulier dans l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour toutes les activités nucléaires conformément aux normes internationales. La Jordanie a présenté une demande officielle d'adhésion au GFN afin d'appuyer la non-prolifération des armes nucléaires.

99. La Jordanie accueille avec satisfaction l'accord signé par l'Agence avec le Gouvernement chinois concernant l'acheminement d'UFE à travers le territoire chinois vers la banque d'UFE de l'AIEA au Kazakhstan en vue de garantir l'approvisionnement des États Membres.

100. Compte tenu de l'importance de la sécurité nucléaire à l'échelle planétaire, la Jordanie salue l'adoption du Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021 et félicite l'Agence pour son appui constant au renforcement des mesures de sécurité nucléaire qui sont conformes à ses orientations et normes.

101. La Jordanie attache une grande importance au régime des garanties, qui appuyé de manière déterminante les mesures prises au niveau international pour prévenir la prolifération des armes

nucléaires et limiter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des applications pacifiques. Elle réitère son appel à tous les États du Moyen-Orient, y compris Israël, pour qu'ils adhèrent au TNP et soumettent toutes leurs installations nucléaires aux garanties de l'Agence, permettant ainsi de garantir l'universalité du traité dans la région et d'ouvrir la voie à la mise en place d'une ZEAN au Moyen-Orient pour renforcer la paix et la sécurité au niveau international.

102. La Jordanie salue le rôle crucial que joue l'Agence dans la promotion d'un développement mondial durable grâce aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

103. M. MÜNT (Estonie), prenant la parole au nom de l'Union européenne et ses États Membres, des pays candidats à l'adhésion, l'Albanie, l'Islande, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, du candidat potentiel à l'adhésion, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la République de Moldova et de la Géorgie, dit que l'UE est pleinement attachée à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, qu'elle continue à appuyer l'universalisation du TNP, demande à tous les États qui ne l'auraient pas encore fait d'adhérer au Traité, et souligne l'importance du système de garanties de l'Agence dans l'application du Traité.

104. L'UE est attachée à la pleine application du PAGC par toutes les parties. Tout en se félicitant de la mise en œuvre actuelle du Plan, l'UE souligne de nouveau que la République islamique d'Iran doit respecter scrupuleusement tous ses engagements en matière nucléaire et coopérer pleinement et en temps voulu avec l'Agence en mettant en œuvre son AGG et son protocole additionnel, y compris en accordant tous les accès demandés, ce qui est primordial pour que l'Agence tire une conclusion élargie.

105. L'UE condamne fermement le dernier essai nucléaire de la RPDC, ainsi que toutes les activités liées aux armes nucléaires et aux missiles balistiques menées dans ce pays. Les tout derniers développements contraires à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité ont menacé la paix et la sécurité au niveau international et mis à mal l'équilibre stratégique en Asie et au-delà. L'UE accueille avec satisfaction l'adoption à l'unanimité de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 2375 (2017) du 11 septembre 2017, et continue à attacher la plus haute importance au maintien du rôle essentiel de l'Agence dans la vérification du programme nucléaire de la RPDC. Il est donc urgent que la Conférence générale parvienne à un accord sur une résolution forte concernant la RPDC et l'adopte.

106. L'UE prie instamment la Syrie de coopérer rapidement et de façon transparente avec l'Agence afin de régler toutes les questions en suspens, y compris en concluant un protocole additionnel et en l'appliquant au plus tôt.

107. L'UE réaffirme son appui sans réserve à la mise en place d'une zone exempte de toutes ADM et de leurs vecteurs au Moyen-Orient et se dit à nouveau prête à faciliter le processus de création d'une telle zone.

108. L'UE appelle à l'universalisation sans plus tarder des AGG ainsi que des protocoles additionnels. En outre, elle prie instamment les États qui n'ont pas encore modifié leurs PPQM de le faire. Elle appuie fermement le concept de contrôle au niveau de l'État et la poursuite du développement et de la mise en place de capacités améliorées des services d'analyse, de l'analyse des informations et des technologies. L'UE appuie activement le système des garanties de l'Agence dans le cadre du programme d'appui à l'AIEA de la Commission européenne en matière de garanties nucléaires, et des programmes d'appui de certains de ses États membres.

109. L'UE félicite le Kazakhstan et l'Agence pour la construction et l'ouverture d'une installation consacrée à l'exploitation de la banque d'UFE de l'Agence et alloue environ 25 millions d'euros à l'appui de ce projet.

110. L'UE note que, malgré le fait que l'augmentation prévue en matière de capacité nucléaire installée mondiale ait diminué depuis 2010, l'énergie d'origine nucléaire reste une option importante pour de

nombreux États Membres de l'Agence. Dans ce contexte, M. Münt souligne l'importance que l'UE et ses États membres accordent à la mise en œuvre et à l'amélioration continue de la sûreté dans le monde, et combien il importe que le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et les questions de sûreté transversales, telles que définies par les Parties contractantes à la Convention sur la sécurité nucléaire, soient toujours le fer de lance des travaux de l'Agence.

111. L'UE souligne la nécessité de prévenir le terrorisme nucléaire et l'utilisation abusive de matières nucléaires et radioactives, appuie sans réserve le rôle central de l'Agence dans le cadre mondial de sécurité nucléaire et salue l'adoption du plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021. Elle demande aux États Membres de veiller à ce que des ressources fiables et durables soient disponibles pour ces services et note qu'elle est actuellement, avec ses États membres, le deuxième plus grand contributeur au Fonds pour la sécurité nucléaire.

112. L'UE et ses États membres sont toujours d'ardents partisans du programme de coopération technique, y compris à travers le FCT et l'initiative sur les utilisations pacifiques, et sont le deuxième plus grand contributeur au programme de CT. L'UE appuie le Secrétariat et les États Membres dans les utilisations pacifiques de la technologie et de l'énergie nucléaires par l'intermédiaire de ses compétences techniques et avec une contribution annuelle moyenne de 15 millions d'euros.

113. L'UE attache de l'importance à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes au sein du Secrétariat.

114. M. MATSUYAMA (Japon) félicite le Directeur général pour la reconduction de son mandat et pour les efforts qu'il déploie pour s'attaquer à un certain nombre de problèmes importants, comme l'évolution de la situation dans le domaine nucléaire en RPDC, le contrôle et la vérification de l'application du PAGC, ainsi que la promotion de la mission « l'atome pour la paix et le développement ». Le Japon continuera d'apporter son appui au Directeur général dans toute la mesure possible et espère que tous les États Membres feront de même.

115. Le 3 septembre 2017, la RPDC a réalisé son sixième essai nucléaire au mépris des protestations et des avertissement répétés de la communauté internationale. Il s'agit d'un acte intolérable et irresponsable. Le programme nucléaire et le programme de missiles de la RPDC constituent une menace sans précédent, grave et imminente pour la sécurité de la région, du Japon et de la communauté internationale et sont un défi important pour le régime mondial de non-prolifération nucléaire. En coordination avec la communauté internationale, le Japon exercera une pression maximale sur la RPDC et lui demande instamment de s'abstenir de toutes autres provocations, de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et la déclaration commune des pourparlers à six de 2005 et de se conformer à nouveau au TNP et aux garanties de l'Agence. Prenant note des mesures sensiblement plus rigoureuses imposées par la résolution 2375 (2017) du Conseil de sécurité, le Japon souligne l'importance des efforts en matière de non-prolifération faits par la communauté internationale toute entière, y compris l'application rigoureuse et dans leur intégralité des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

116. En 2017, le Gouvernement japonais a publié sa politique nucléaire de base qui indique des grandes orientations sur le long terme pour l'utilisation de l'énergie nucléaire au Japon, et a repris la publication d'un livre blanc sur l'énergie nucléaire. Le Japon continuera d'œuvrer pour favoriser une meilleure compréhension par le public de l'utilisation de l'énergie nucléaire et renforcer la confiance du public à cet égard.

117. Cinq centrales nucléaires, y compris les tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Takahama, sont actuellement opérationnelles au Japon, et le pays a l'intention de remettre en service d'autres centrales nucléaires dès que leur sûreté aura été confirmée.

118. Le Japon continue de promouvoir son cycle du combustible nucléaire, le plus transparent au monde, en consommant régulièrement son plutonium au cours du processus de production d'énergie thermique à partir de plutonium, en renforçant la gestion des projets de retraitement et en promouvant les mesures de transparence et de confiance, y compris par la publication de son rapport sur l'état de la gestion du plutonium au Japon, tout en adhérant au principe consistant à ne pas posséder de plutonium sans but spécifique et dans le cadre de l'application stricte des garanties de l'Agence.

119. Il importe toujours autant de mettre au point un réacteur à neutrons rapides. Le Japon entreprendra sa mise au point sur la base de la politique adoptée fin 2016. Il va également promouvoir des mesures concernant la partie terminale du cycle du combustible nucléaire en publiant une carte des caractéristiques scientifiques couvrant l'ensemble du pays.

120. Au cours des six dernières années, le Japon s'est employé activement à améliorer la sûreté nucléaire, tirant les leçons de l'accident de Fukushima Daiichi, notamment en réformant en profondeur les structures réglementaires au Japon.

121. Le Japon fait des progrès réguliers dans travaux de déclassement et dans la gestion de l'eau contaminée à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, et il est maintenant possible de remédier aux problèmes comme prévu. Les activités de remédiation environnementale avancent également, avec l'achèvement comme prévu es mesures de décontamination dans les domaines dont la responsabilité incombait au Gouvernement japonais. En outre, grâce aux diverses mesures prises pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et aux résultats des inspections menées dans le respect de de normes strictes, de nombreux pays ont déjà confirmé la sécurité sanitaire des aliments japonais et levé les restrictions aux importations. Le Japon appelle tous les pays à faire de même en se fondant sur des données scientifiques.

122. En s'appuyant sur les recommandations et les suggestions formulées par les missions IRRS de 2016, le Japon s'est employé à améliorer la réglementation nucléaire, par exemple en modifiant la législation en avril 2017 afin de mettre en place un nouveau système d'inspection réglementaire. En août 2017, le Japon a demandé à l'Agence de mener une mission de suivi IRRS. En attendant, les exploitants japonais poursuivent leurs efforts, y compris en accueillant la mission OSART de l'Agence.

123. Le Japon continuera de partager avec la communauté internationale ses données d'expérience concernant l'accident de Fukushima Daiichi, et de contribuer à l'amélioration de la sûreté nucléaire dans le monde. En 2018, le Japon prendra activement part à la réunion d'examen des parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Le pays continuera aussi à appuyer les activités du Centre de création de capacités du RANET à Fukushima et à contribuer à la mise en place de l'infrastructure et à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays qui construisent de nouvelles centrales nucléaires.

124. Le Japon se réjouit à la perspective que l' l'Agence continue de contribuer à la réalisation des ODD. L'an dernier, le Japon a versé plus de 5 millions de dollars pour soutenir financièrement l'initiative sur les utilisations pacifiques et a continué à appuyer les États Membres en renforçant les partenariats entre l'Agence et les organismes de développement, y compris l'Agence japonaise de coopération internationale, et le secteur privé ; et en encourageant la participation accrue des experts japonais aux cadres régionaux tels que l'Accord régional de coopération sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. En outre, le Japon souligne l'importance de la coopération internationale dans la recherche-développement en matière de fusion nucléaire, sur la base des résultats de la Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion qui s'est tenue au Japon en 2016.

125. Le Japon soutient le rôle central joué par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. En 2017, il a accueilli la séance plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire,

à laquelle le centre d'appui intégré pour la non-prolifération nucléaire et la sécurité nucléaire de l'Agence japonaise de l'énergie atomique a contribué de manière positive. En février 2017, le Japon a demandé à l'Agence d'organiser une mission de suivi IPPAS en automne 2018. Avec l'appui de l'Agence, le Japon renforcera aussi les mesures de lutte contre le terrorisme nucléaire lors de grandes manifestations publiques, en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020.

126. Les garanties de l'Agence sont l'instrument le plus important pour assurer la non-prolifération nucléaire, et le Japon appuie les efforts déployés par l'Agence pour rendre le système des garanties plus efficace et efficient. Le Japon attache également de l'importance à l'universalisation de l'accord de garanties généralisées et à ses protocoles additionnels, qu'il continuera de promouvoir à travers de cadres tels que les pourparlers de haut niveau en Asie sur la non-prolifération et le réseau Asie-Pacifique pour les garanties. Le Japon soutient l'Agence dans le cadre de ses efforts visant à préparer la reprise des inspections en RPDC et demande instamment à ce pays d'abandonner la mise au point d'armes nucléaires et de missiles et de prendre des mesures concrètes pour parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne.

127. Le Japon insiste sur l'importance de promouvoir la coopération dans le domaine de la non-prolifération en renforçant la transparence dans les États dotés ou non d'armes nucléaires.

128. Le Japon appuie le PAGC et espère qu'il continuera d'être appliqué, l'Agence jouant un rôle essentiel de contrôle et de vérification à cet égard. En septembre 2017, en coopération avec l'Agence, le Japon dispensera une formation aux garanties afin de faciliter la mise en œuvre par l'Iran du PAGC.

129. En tant qu'un des États Membres fondateurs de l'Agence et en tant qu'un des pays à l'avant-garde dans le domaine nucléaire, le Japon réaffirme son engagement à promouvoir davantage les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à renforcer la non-prolifération nucléaire.

130. M. TANG Dengjie donne lecture du message ci-après de M. Li Keqiang, Premier ministre, président du Conseil d'État chinois :

« À l'occasion du soixantième anniversaire de l'Agence, et au nom du Gouvernement chinois, je souhaite exprimer par la présente mes sincères félicitations à l'Agence. Au fil des années, l'Agence a coopéré étroitement avec ses États Membres dans les domaines de la technologie, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et joué un rôle non négligeable aux yeux de la communauté internationale en promouvant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, conformément à l'objectif déclaré dans ses Statuts.

« Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes convaincus qu'en remplissant son mandat de l'atome pour la paix et le développement, l'Agence jouera un rôle toujours plus important en réalisant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies. La Chine a proposé le concept de développement innovant, coordonné, vert, ouvert et partagé, tel que l'initiative « une ceinture, une route », et considère que le développement de l'énergie nucléaire est l'une des méthodes les plus importantes pour optimiser le bouquet énergétique tout en protégeant l'environnement. Dans un esprit d'ouverture, d'inclusion et d'intérêt mutuel, la Chine est disposée à poursuivre sa collaboration avec l'Agence et ses États Membres afin de promouvoir le développement sûr, efficace et durable de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale, ainsi qu'à déployer des efforts considérables en faveur de la paix, de la prospérité et du développement dans le monde.

131. L'industrie électronucléaire chinoise poursuit son développement rapide. En 2016, sept tranches ont été mises en service et la construction de quatre centrales nucléaires faisant appel à la technologie de troisième génération mise au point de façon indépendante par la Chine, Hualong 1, progresse de manière satisfaisante et est en avance sur le calendrier. Le CAP1400, un grand réacteur avancé à eau

sous pression, et le ACP100, un petit réacteur modulaire polyvalent, sont prêts à être mis en service. Le projet de réacteur de démonstration à haute température refroidi par gaz progresse également de manière satisfaisante et la construction d'un réacteur à neutrons rapides de démonstration va bientôt commencer.

132. L'industrie électronucléaire chinoise est étroitement associée à la coopération internationale et aux activités d'échange. La Chine a signé un accord de transit avec l'Agence pour la banque d'UFE, et le laboratoire d'analyse pour les garanties du pays est devenu un membre accrédité du réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence. La Chine est disposée à partager ses données d'expérience avec tous les autres pays et se félicite que des candidats qualifiés des pays émergents dans le domaine nucléaire demandent à bénéficier des bourses d'études dans le domaine de l'énergie atomique qu'elle a mises en place récemment.

133. Dans le cadre de son programme de développement de l'électronucléaire, la Chine adopte une approche rationnelle, cognitive et équilibrée de la sûreté, et a récemment adopté une loi sur la sûreté nucléaire. En 2017, une Année de l'amélioration de la capacité de gestion de la sûreté dans le domaine de l'électronucléaire a été inaugurée, et la Chine soutient activement le rôle central que joue l'Agence dans la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire. Une mission IPPAS s'est achevée avec succès en septembre 2017. La Chine a appuyé le projet de conversion du RSNM à l'UFE du Ghana et est disposée à travailler avec d'autres pays sur des projets similaires. Elle est également disposée à utiliser le Centre d'excellence pour la sécurité nucléaire comme plateforme pour collaborer avec les pays de la région Asie-Pacifique et au-delà.

134. Un principe de la culture traditionnelle chinoise veut qu'un nouveau cycle de développement commence tous les 60 ans. L'industrie nucléaire mondiale a actuellement devant elle de nouveaux défis et de nouvelles opportunités dans lesquels l'Agence doit jouer un rôle plus important. L'Agence devrait se concentrer sur trois domaines principaux. Premièrement, elle doit promouvoir le développement durable de l'énergie et de la technologie nucléaires en mobilisant les meilleures ressources mondiales afin de fournir aux États Membres un appui technique et des services plus ciblés dans le cadre de son programme de CT en vue de la réalisation des ODD. Deuxièmement, l'Agence doit améliorer la sécurité et la sûreté nucléaires en attachant une grande importance à l'élaboration de normes de sûreté nucléaire et d'orientations en matière de sécurité nucléaire, en renforçant les services d'examen par des pairs, en aidant les États Membres à créer des capacités et en travaillant d'arrache-pied pour bâtir un système solide de sûreté et de sécurité nucléaires à l'échelle mondiale. Troisièmement, l'Agence doit renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et le système des garanties en encourageant davantage l'universalité de l'AGG et de son protocole additionnel, en renforçant les garanties nucléaires et la capacité d'analyse, en maintenant une communication étroite avec les États Membres et en participant aux actions menées conjointement pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des garanties nucléaires, tout en garantissant l'impartialité et l'objectivité.

135. M. FRIMPONG-BOATENG (Ghana) déclare que son pays entreprend actuellement diverses activités de développement de l'infrastructure nucléaire, et s'emploie à garantir l'exécution programme électronucléaire durable de façon sûre, sécurisée et efficace.

136. Une mission INIR de phase 1, réalisée à la demande du Ghana, a été menée avec succès en janvier 2017 et le rapport a été soumis au Gouvernement ghanéen le 24 mai 2017, puis publié sur le site web de l'Agence. Le Ghana donne à la communauté internationale l'assurance qu'il tiendra pleinement compte de toutes les recommandations et suggestions formulées dans le rapport.

137. Avec l'aide des États-Unis dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la menace mondiale, le Ghana a mené à bien le remplacement du combustible à l'UHE par du combustible à l'UFE dans son réacteur de recherche, et réexpédié le combustible à l'UHE en Chine en août 2017, conformément à l'accord de projet et de fourniture signé par le Ghana, la Chine et l'Agence en 1994.

138. À la demande du Ghana, l'Agence a mené une mission ORPAS en décembre 2016, avec une équipe composée de trois experts internationaux et la Commission ghanéenne de l'énergie atomique servant de point de contact national. Le rapport final a été soumis au Gouvernement ghanéen en juillet 2017 et le pays s'assurera que toutes les recommandations du rapport sont mises en œuvre.

139. Dans le cadre de sa stratégie de gestion à long terme des sources radioactives scellées retirées du service, le Ghana a décidé d'utiliser la méthode du stockage en puits des sources radioactives scellées retirées du service, mise au point par l'Agence. La mise en œuvre de ce processus est dirigée par la Commission ghanéenne de l'énergie atomique, avec l'assistance financière et technique du programme de CT de l'Agence ainsi que le financement du Gouvernement canadien.

140. La production alimentaire et animale au Ghana est gravement compromise par les organismes nuisibles et les maladies qui se multiplient en raison des changements climatiques et d'autres facteurs écologiques. La technique de l'insecte stérile (TIS) a permis de stériliser avec succès des insectes mâles à l'aide de rayons gamma, et des études sur la TIS sont actuellement menées pour lutter contre les mouches des fruits, les légionnaires d'automne et les moustiques anophèles. La Commission ghanéenne de l'énergie atomique et le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle du Ghana entreprennent actuellement un projet de sélection par mutation sur de l'huile de palme africaine, en vue de mettre au point des variétés mutantes naines ou demi-naines avec un haut rendement en fruits et en huile, et qui soient résistantes à la fusariose et à la sécheresse.

141. Le Ghana continue à soutenir la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire dans son École d'enseignement supérieur en sciences nucléaires et connexes, un centre régional désigné pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur en sciences et technologies nucléaires, radioprotection et physique médicale. La récente expansion de l'infrastructure physique de l'École devrait permettre d'augmenter le nombre d'admissions et fournir un environnement propice à la formation de scientifiques et d'ingénieurs dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, et le Ghana est reconnaissant à l'Agence de la possibilité qui lui avait été offerte.

142. L'autorité de réglementation nucléaire du Ghana a été admise comme bénéficiaire active du Forum de coopération en matière de réglementation, et doit rencontrer les responsables du Forum en vue de recenser des domaines de coopération et d'assistance pour les années à venir. En outre, elle a récemment conclu des arrangements avec la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis pour l'échange d'informations techniques et la coopération en matière de sûreté nucléaire.

143. Le Ghana a participé à la septième Réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, au cours de laquelle des enjeux et des domaines de bonne performance ont été retenus. Le pays met tout en œuvre pour satisfaire à toutes les conditions de sûreté nucléaire nécessaires.

144. M. OSMAN (Bangladesh) déclare que son pays est fier du resserrement constant de ses relations avec l'Agence. En mai 2017, Sheikh Hasina, le Premier Ministre, a assisté à la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement. Le Directeur général s'est rendu au Bangladesh pour la deuxième fois en juillet 2017, et a constaté l'état d'avancement de la construction de la première centrale nucléaire du pays à Rooppur.

145. Le Bangladesh est l'un des pays dont la croissance économique est la plus rapide au monde, et il a fait d'importants progrès du point de vue économique et social au cours des dernières années. Les initiatives gouvernementales « Vision 2021 » et « Vision 2041 » visent à faire du Bangladesh un pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2021, et un des pays développés dans le peloton de tête d'ici 2041.

146. L'accès à une énergie propre, fiable et abordable est une condition nécessaire à une croissance économique durable et à l'amélioration du bien-être humain, puisque cela a une incidence sur la santé, l'éducation et les possibilités d'emploi. Le secteur énergétique du Bangladesh devra faire face à une

augmentation rapide de la demande afin de soutenir une croissance économique plus forte. Compte tenu des ressources énergétiques propres limitées, l'énergie d'origine nucléaire est apparue comme une composante viable du bouquet énergétique global du Bangladesh.

147. Le Bangladesh considère que l'énergie nucléaire est une source d'électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable et a commencé la construction de la centrale nucléaire de Rooppur dans le cadre d'arrangements de coopération bilatérale avec la Fédération de Russie. Il coopère étroitement avec l'Agence pour la construction de la centrale nucléaire de Rooppur en suivant les orientations de l'Agence, afin de créer son infrastructure nucléaire nationale et pour la mise en œuvre du plan de travail intégré qu'ils ont élaboré conjointement pour la mise en place de l'infrastructure. Le processus de formation du personnel pour l'exploitation et la maintenance sûres de la centrale nucléaire a débuté sous l'égide de son organisme exploitant, la Compagnie de la centrale nucléaire du Bangladesh, et l'assistance de la Fédération de Russie. Le Bangladesh collabore également avec l'Inde dans le domaine de la création de capacités nationales en vue de garantir la sûreté et la sécurité de la mise en œuvre du programme électronucléaire.

148. L'Autorité de réglementation de l'énergie atomique du Bangladesh réglemente et supervise tous les aspects liés à la sûreté et à la sécurité, et le programme de production électronucléaire est pleinement conforme à la position de longue date du pays au sujet du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

149. Dans le cadre du programme de CT, l'Agence coopère avec le Bangladesh et l'aide à mettre en valeur les ressources humaines et à créer des capacités pour l'introduction, le développement et l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans divers secteurs, tels que l'infrastructure nucléaire, l'élevage, l'agriculture, la santé, l'industrie et la gestion de l'eau. La mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des projets de CT est particulièrement concluante.

150. L'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires continuera à promouvoir les compétences et les capacités régionales dans des domaines tels que l'énergie, la santé, l'agriculture, l'industrie et l'environnement, les réacteurs de recherche, la gestion des déchets radioactifs, la sûreté nucléaire et la radioprotection, et le Bangladesh a accueilli la 39^e réunion de cet Accord à Cox's Bazar en avril 2017.

151. M. ELMARKABI (Égypte) déclare que son pays s'emploie à élaborer un programme nucléaire pacifique afin de répondre à ses besoins croissants en matière de développement industriel et économique. L'Égypte veille à ce que son programme nucléaire prenne appui sur un cadre législatif et technique global, supervisé par des experts nationaux faisant preuve de la plus grande rigueur et d'un professionnalisme sans faille, afin de garantir la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires que l'Égypte va construire dans les années à venir. La construction de quatre tranches productrices d'électricité d'origine nucléaire, d'une capacité de 1 200 MW chacune, est prévue ; le niveau de consommation annuel d'énergie d'origine nucléaire en Égypte est actuellement de 30 800 MW, et devrait atteindre 55 000 MW d'ici 2025.

152. L'Égypte a fait des progrès considérables dans l'exécution de son projet électronucléaire du point de vue administratif, conjointement avec son partenaire stratégique, la Fédération de Russie. La construction de la première centrale nucléaire du pays, qui aura une capacité d'environ 4 800 MW, a commencé dans la région d'Al Dabaa. En outre, l'examen des aspects techniques, financiers et juridiques liés à la finalisation des contrats concernant la conception, à la garantie d'un approvisionnement en combustible nucléaire, à la mise à disposition de services consultatifs pour l'exploitation et la maintenance de la centrale et à l'organisation de la gestion du combustible usé a été mené à bien.

153. L'Égypte respecte immanquablement le principe de transparence quand elle déploie des efforts pour s'acquitter des obligations lui incombant en vertu du TNP. À cet égard, sa coopération continue avec l'Agence est un des piliers de la relation étroite nouée avec le Secrétariat, à laquelle l'Égypte est attachée. La visite en Égypte la plus récente du Directeur général en 2015, au cours de laquelle il a écouté les points de vue du Gouvernement égyptien et a débattu de sa vision pour la production d'énergie nucléaire, témoigne de cette relation.

154. Le programme de CT est essentiel pour faciliter le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques aux États Membres, conformément à l'article 4 du TNP, qui stipule que toutes les parties concernées disposent du droit aliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Agence joue un rôle essentiel dans le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Tous les États Membres doivent soutenir et protéger cet aspect du travail de l'Agence, qui fait partie de son mandat statutaire. Le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques est l'un des objectifs principaux de l'Agence ; le succès de l'Agence à cet égard est le critère permettant de mesurer ses progrès en ce qui concerne les objectifs fixés dans son mandat.

155. L'Égypte demande donc instamment l'Agence de poursuivre ses efforts pour appuyer et renforcer sa coopération technique avec les États en développement, sans conditions ou restrictions, étant donné que cette coopération accélère le rythme de développement économique, scientifique et technologique des États participants, et aidera les pays en développement à atteindre leurs ODD.

156. Bien que l'Égypte ait versé sa contribution dans son intégralité au FCT, les ressources disponibles pour la coopération technique, nécessaires à la mise en œuvre des programmes et activités convenus, demeurent insuffisantes et non garanties. Bien que les contributions au FCT soient volontaires, les États ont l'obligation politique de les verser.

157. L'Égypte ne ménage aucun effort pour mettre ses installations de recherche nucléaire à disposition à des fins de formation au personnel arabe et africain travaillant dans le domaine des applications nucléaires, notamment dans le cadre de l'AFRA, que préside actuellement l'Égypte. En 2016 l'Égypte a organisé de nombreuses séances de formation qui ont réuni 142 participants d'autres pays d'Afrique. L'Égypte demande au Secrétariat de partager davantage avec l'Égypte ses données d'expérience dans le domaine de la formation des ressources humaines et d'organiser davantage de séminaires et d'ateliers régionaux en Égypte à l'intention des formateurs de tous les pays en développement.

158. L'Égypte souligne l'importance des activités de vérification et de contrôle de l'Agence conçues pour garantir le non-détournement de matières nucléaires. Le programme de garanties généralisées est le fondement juridique du système des garanties de l'Agence conformément au TNP ; le travail de l'Agence visant à assurer l'universalisation du système des garanties généralisées est donc essentiel. Les efforts visant à mettre en place le système des garanties ne doivent pas imposer aux États des obligations supplémentaires allant au-delà de leurs obligations contractuelles existantes afin de prévenir la discrimination entre les États Membres et la politisation des normes qui servent de base aux activités de vérification.

159. L'universalisation du système des garanties généralisées constitue une étape essentielle vers la mise en place d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient et permettrait aux habitants de la région de vivre sans la menace de ces armes. L'Égypte continue de n'épargner aucun effort pour mettre en place une telle zone et s'assurer que toutes les installations nucléaires de la région soient soumises aux garanties généralisées de l'Agence. L'Égypte demande au Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer la résolution présentée par l'Égypte à chaque Conférence générale, dans laquelle elle demande à l'Agence de mettre en œuvre ses garanties au Moyen-Orient et de soumettre toutes les installations nucléaires au système de garanties. Nonobstant le soutien apporté par les États Membres chaque année, aucune véritable mesure n'a été prise pour l'appliquer en raison du

refus d'un État du Moyen-Orient de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence.

160. L'Égypte regrette l'absence apparente de volonté politique pour mettre en œuvre la Résolution sur le Moyen-Orient de 1995 et demande aux auteurs de la résolution d'assumer leurs responsabilités et de faire de véritables efforts pour l'appliquer. L'adoption de la résolution a été l'un des éléments principaux qui a permis la prorogation indéfinie du TNP. Aujourd'hui plus que jamais, des mesures doivent être prises pour débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et d'autres ADM, étant donné que la résolution n'est toujours pas mise en œuvre, ce qui compromet ouvertement la validité du TNP, qui est un pilier du régime de non-prolifération. L'Égypte souligne qu'il est urgent que la communauté internationale s'efforce de parvenir à l'universalisation du TNP et demande aux États qui ont refusé d'adhérer au TNP de le faire en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

161. L'Égypte rappelle son soutien indéfectible aux initiatives faites dans le domaine de la sécurité nucléaire. L'aspect le plus important de la sécurité nucléaire est la nécessité d'appliquer des mesures de sécurité nucléaire à toutes les matières nucléaires sans exception, y compris celles qui sont utilisées à des fins militaires, notamment les armes nucléaires. En outre, la sécurité nucléaire relève de la responsabilité de chaque État et doit s'appliquer aux ressources naturelles de celui-ci.

162. M. Elmarkabi réitère la confiance qu'a son pays dans le rôle important joué par l'Agence dans la supervision d'un large éventail d'activités visant à appuyer et renforcer la contribution apportée par les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au progrès et à la prospérité pour tous.

163. Enfin, M. Elmarkabi signale que l'Égypte a commencé à entreprendre les mesures juridiques nécessaires à la ratification de l'amendement de l'article VI du Statut de l'Agence portant sur l'augmentation du nombre de membres du Conseil afin d'accorder deux sièges supplémentaires à la région Afrique : l'un par désignation et l'autre par élection.

164. M. CARDOZO ROMAN (Paraguay), souhaitant la bienvenue à la Grenade en tant que nouvel État Membre de l'Agence, déclare que son adhésion témoigne de l'engagement de l'Amérique latine et des Caraïbes envers l'Agence et de son attachement au développement pacifique de l'énergie nucléaire et de ses applications.

165. Notant les progrès accomplis dans le domaine de la technologie nucléaire dans le monde et des actions de sûreté allant de pair, il rappelle que l'accroissement du mouvement des matières nucléaires augmente le risque que ces matières tombent entre de mauvaises mains. Pour cette raison, le Paraguay salue les progrès faits en vue d'assurer la sûreté nucléaire dans le monde. À cet égard, avec l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à laquelle le Paraguay est partie, les obligations qu'ont les États de protéger les installations et matières nucléaires tout au long de leur durée de vie et la qualification pénale de toute forme de sabotage, qu'il s'agisse de trafic illicite de matières nucléaires ou d'échange d'informations, représente sans aucun doute une avancée significative. Le cadre réglementaire mis en place à ce jour sera un outil performant permettant d'assurer une sûreté nucléaire efficace.

166. Grâce à l'autorité de réglementation radiologique et nucléaire du pays, le Gouvernement a amélioré l'efficacité du cadre réglementaire et juridique national dans les domaines nucléaire et radiologique et en encourageant les échanges régionaux et internationaux.

167. Les politiques d'information ainsi que le transfert efficace et efficient aux professionnels compétents des connaissances pratiques liées à la technologie nucléaire sont essentiels pour répondre à de réels besoins et améliorer le bien-être de la population. Dans un souci de transparence en matière de développement de l'énergie nucléaire, le Paraguay prie instamment tous les États de faciliter l'échange

d'informations tout en respectant le droit international et en encourageant la bonne foi dans l'exécution de leurs actions

168. Comme d'autres pays pacifiques, le Paraguay condamne sans équivoque les essais nucléaires et balistiques incessants menés par la RPDC, qui sont une provocation et une violation flagrante du droit international et menacent la stabilité de la péninsule coréenne. Le Paraguay se joint à la communauté internationale pour demander instamment à la RPDC d'abandonner son programme d'armes nucléaires, de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et d'accorder à l'Agence l'accès à ses installations nucléaires aux fins de la conduite des inspections au titre des garanties.

169. Il est vital de s'acheminer vers un monde exempt d'armes nucléaires. La seule garantie réellement efficace contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes est le désarmement nucléaire complet et vérifié. La promotion des ZEAN est un moyen pratique et efficace pour vérifier le désarmement nucléaire car ces zones représentent une étape extrêmement importante du désarmement nucléaire complet, général et sous contrôle international. De ce fait, le pays encourage la mise en place sans délai d'un plus grand nombre de ces zones dans d'autres régions.

170. Concernant le programme de CT de l'Agence, M. Cardozo Roman prend note des projets nationaux en cours au Paraguay et de la participation du pays à des projets dans le cadre du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il existe une coopération croissante et durable dans les domaines de la santé humaine, de la radioprotection et de la sécurité alimentaire. Il souligne également l'importance du rôle joué par l'ARCAL. Après deux années de travail fructueux, le Paraguay quitte le Secrétariat du Conseil de l'ARCAL et encourage les autres pays à soutenir durablement le programme afin qu'il poursuive sa précieuse contribution.

171. Le Paraguay souligne le travail du Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire, qui a fêté son 20^e anniversaire en juin et continue à œuvrer pour maintenir le plus haut niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques dans les États Membres et la région ibéro-américaine toute entière. M. Cardozo Roman espère que grâce à la synergie avec l'Agence, les résultats du Forum continueront à être largement diffusés en vue de promouvoir la sûreté nucléaire dans le monde.

172. En conclusion, il réaffirme la détermination du Paraguay à mettre en œuvre les ODD et à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément aux instruments nucléaires internationaux de l'Agence.

173. M. SALIM (Soudan) félicite le Directeur général de sa réélection pour un troisième mandat.

174. Le Soudan a continué à appuyer la mise en œuvre des programmes de l'Agence en 2016 et 2017 en organisant des activités régionales et internationales telles que des ateliers, des réunions de coordination et des cours.

175. D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre législatif et réglementaire soudanais. Une loi visant à réglementer les activités nucléaires et radiologiques a été approuvée par le Parlement au début 2017 et est entrée en vigueur en février 2017. En vertu de cette loi, l'autorité de réglementation nucléaire et radiologique nationale a été renforcée depuis mai 2017 par la mise en place d'un Secrétariat général et d'un Conseil de gestion. Des comités techniques ont été mis en place pour rédiger et mettre à jour les règlements relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques conformément à cette loi. L'Agence appuie l'organisme de réglementation par la création de capacités humaines et matérielles.

176. Le Soudan continue à développer l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de son programme nucléaire et à construire sa première centrale nucléaire. Le pays s'appuie sur le savoir-faire de l'Agence dans l'organisation d'ateliers nationaux sur le financement, la gestion intégrée et les cadres réglementaires ainsi que de cours de formation professionnelle. Le personnel soudanais participe

également aux cours, réunions techniques, séminaires et ateliers organisés par l'Agence. Des études initiales ont été réalisées en vue d'identifier un site pour la centrale et des études plus poussées seront entreprises fin 2017.

177. Le Soudan a établi un rapport d'autoévaluation sur son programme nucléaire et a accueilli, au cours du premier trimestre de 2017, une mission de l'Agence pour l'évaluer. Celui-ci a été actualisé à la lumière des observations formulées par les experts de l'Agence. Le Soudan prévoit d'accueillir une mission INIR en 2018.

178. Des mémorandums d'accord et des accords ont été signés avec la Chine et la Fédération de Russie en vue de renforcer les relations avec deux États qui possèdent une technologie nucléaire fiable. Le Soudan se réjouit à la perspective de coopérer avec eux pour la construction de ses premières centrales nucléaires.

179. Le Gouvernement soudanais a élaboré un projet national avec l'Agence pour la mise en place d'un laboratoire de référence en matière de sécurité alimentaire en vue de mesurer les résidus d'insecticides, d'engrais et d'antibiotiques dans les produits animaux et végétaux, aidant ainsi à prévenir la propagation de tumeurs malignes. Compte tenu de l'importance du projet, le Soudan prend à sa charge 80 % du coût.

180. Le Soudan a accueilli une réunion internationale des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, de la Banque islamique de développement et de l'Agence afin d'étudier les programmes de lutte contre le cancer et de combler les déficits de financement dans les pays participants. Des ressources budgétaires ont été allouées dans le cadre du programme national soudanais de lutte contre le cancer à la fondation de cinq nouveaux centres. Le pays espère que des États et des organisations donateurs aideront à financer la mise en œuvre du programme.

181. De nombreux projets relatifs à la sécurité alimentaire sont mis en œuvre dans le cadre du programme de CT, en vue notamment d'induire des mutations à des plantes pour remédier à des problèmes découlant des températures extrêmement élevées et des pénuries d'eau si fréquentes au Soudan.

182. La FAO et l'Agence ont coopéré avec le Soudan pour mettre en place des projets agricoles à petite échelle couronnés de succès à l'intention des femmes rurales en vue de rationaliser l'utilisation d'eau et d'engrais.

183. Le Soudan accueille avec satisfaction la coopération étroite avec l'Agence pour créer des capacités nationales dans des domaines prioritaires, dans le cadre du PCN signé en 2015.

184. Le Soudan et l'Agence ont mis au point un plan commun sur la sécurité nucléaire pour lutter contre le terrorisme et le trafic illicite. Il inclut une stratégie de détection des sources radioactives et des matières nucléaires non réglementées, ainsi qu'un projet de partage des coûts visant à équiper les postes frontières. Les cours de formation du personnel ont commencé et la première partie du matériel requis a été reçue. Le projet appuiera la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et international.

185. Le Soudan s'engage à respecter pleinement ses obligations dans le cadre de tous les instruments pertinents qu'il a ratifiés. Il est essentiel de demander instamment à tous les États ayant adhéré à ces instruments de les ratifier, afin de créer un environnement favorable à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques. Le Soudan est profondément préoccupé par les événements récents survenus dans la péninsule coréenne et demande à la RPDC de se conformer à tous les instruments internationaux et toutes les résolutions, de réintégrer le TNP et de coopérer avec l'Agence.

186. M. YAMANI (Arabie saoudite) déclare que son pays s'est toujours employé à garantir le succès de son programme d'énergie nucléaire conformément aux normes internationales les plus strictes, étant

convaincu que l'énergie nucléaire est un moteur de la stabilité et du développement durable. Elle pourrait également être un facteur pour la contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) de l'Arabie saoudite dans le cadre de la diversification et de l'adaptation économiques. À cet égard, l'Arabie saoudite s'est efforcée mettre au point des programmes avancés axés sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans la production d'énergie, le dessalement de l'eau de mer et les soins de santé, afin d'optimiser les retombées économiques que le pays tire de ses ressources énergétiques, en particulier le pétrole, et de répondre à la hausse attendue de la consommation nationale, tout en maintenant les normes environnementales et de sûreté les plus strictes, la transparence et la coopération régionale et internationale.

187. L'Arabie saoudite a approuvé un projet national relatif à l'énergie nucléaire conçu pour parvenir au développement durable au niveau national. Comme le projet prévoit l'installation de réacteurs nucléaires à grande échelle, l'Arabie saoudite réalise des études de faisabilité technique et économique ainsi qu'une étude de sélection de sites détaillée pour la construction de centrales nucléaires, conformément aux normes de l'Agence et aux meilleures pratiques mondiales. Le projet inclut également la construction de RFMP et la création de capacités pour les techniques associées et, à cet fin, l'Arabie saoudite a établi des partenariats stratégiques pour les PRM, y compris avec la République de Corée concernant un projet de construction d'un réacteur avancé modulaire intégré (SMART) qui a un profil de sûreté exceptionnel et peut être construit dans des zones reculées, indépendamment du réseau électrique. En outre, l'Arabie saoudite coopère avec la Chine pour la mise au point de réacteurs à haute température refroidis par gaz, qui offrent des avantages grâce à diverses applications non énergétiques dans les industries pétrochimiques et le dessalement de l'eau de mer.

188. Le projet comporte également un programme d'acquisition et de production nationale d'uranium, représentant la première étape vers l'autosuffisance en combustible nucléaire et la création de capacités pour la récupération de minerais d'uranium. Enfin, le pays prévoit la mise en place d'une commission indépendante de réglementation de la sûreté nucléaire et radiologique qui devrait voir le jour d'ici fin 2018 et bénéficiera des enseignements tirés par l'Arabie saoudite de sa collaboration de longue date avec l'autorité de sûreté radiologique et nucléaire finlandaise.

189. Un ensemble de lois visant à réglementer le secteur de l'électronucléaire national en Arabie saoudite doit être adopté sous peu, à la suite à une mission d'examen de l'Agence en février 2017. L'Arabie saoudite est également en train d'élaborer un programme de mise en valeur des ressources humaines, qui nécessite d'envoyer les participants dans des pays avancés en vue d'améliorer leurs qualifications techniques.

190. Tout investissement dans l'énergie d'origine nucléaire doit considérer la culture de sûreté comme une composante essentielle pour garantir la sûreté dans le monde. L'Arabie saoudite appelle tous les États qui sont déjà dotés de programmes électronucléaires ou qui prévoient d'en mettre au point, d'adhérer à la Convention sur la sûreté nucléaire et de l'appliquer, et dit craindre que des activités nucléaires soient menées dans sa région sans être soumises aux conventions internationales ni à une supervision au niveau international.

191. Selon l'Arabie saoudite, il faut maintenir un juste équilibre entre les obligations incombant aux États en matière de sécurité nucléaire et leur droit de tirer parti des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, mais cela ne doit pas empiéter sur leur droit légitime d'utiliser les techniques nucléaires : de tels empiètements pourraient avoir une incidence sur la collaboration dans le domaine de la sécurité nucléaire.

192. L'Arabie saoudite est de même troublée par l'absence de progrès sur la voie du désarmement nucléaire universel, dès que la présence continue d'armes nucléaires et leur prolifération représentent une menace constante. Il est indispensable de s'entendre sur une stratégie mondiale unifiée afin de

limiter cette menace en mettant en place des restrictions sur les matières nucléaires présentant un risque élevé et en œuvrant en faveur d'un désarmement complet, en particulier au Moyen-Orient, ce qui est l'objectif ultime des efforts mondiaux de non-prolifération et de sécurité nucléaire. À cet égard, l'Arabie saoudite a demandé l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant concernant le désarmement nucléaire.

193. Comme annoncé lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, l'Arabie saoudite a promis de verser 10 millions de dollars pour la mise en place d'un centre international de lutte contre le terrorisme nucléaire à l'Agence. En tant que centre de formation et de soutien à la sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques, il fournira à tous les États Membres les programmes de formation nécessaires pour faire face aux menaces nucléaires potentielles lors de grands rassemblements publics, ainsi que pour détecter et manipuler correctement des sources radioactives. L'Arabie saoudite appelle les États Membres à contribuer sur le plan matériel à la mise en place de ce centre et de lui fournir un appui sous la forme d'échanges de données d'expérience et d'activités de recherche-développement dans la région.

194. Pour conclure, M. Yamani déclare que son pays espère que l'objectif commun d'un monde dans lequel la stabilité prévaut et l'humanité prospère pourra un jour être atteint.

195. M^{me} MINDAOUDOU SOULEY (Niger) exprime sa préoccupation face aux actes récents commis par des acteurs étatiques et non-étatiques, qui ont ébranlé la paix et à la sécurité mondiales et ont fait peser une grave menace sur l'humanité. Le Niger demande à toutes les parties d'avoir plus de considération envers leurs semblables, de conclure des accords internationaux et de les respecter. Pour sa part, la communauté internationale doit fournir à l'Agence les moyens appropriés lui permettant de mener à bien ses tâches. Les AGG et protocoles additionnels étant une partie essentielle de ce processus, la création d'un réseau ouest africain, recommandée lors d'une réunion organisée à Niamey dans le cadre de l'initiative Niger-Japon, doit être appuyée afin de promouvoir la paix et la sécurité au niveau régional.

196. Les plus hautes autorités du pays s'engagent à mettre en œuvre un processus de développement social et économique durable, équilibré, participatif et inclusif qui prend en compte les sciences et technologies nucléaires, la sûreté et la protection de l'environnement dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Le Niger prévoit de mener ses activités nucléaires de façon transparente, et d'assumer ses responsabilités conformément à la politique adoptée dans le cadre du renforcement de la coopération internationale.

197. Le pays a pris un certain nombre de mesures décisives en faveur de l'utilisation sûre et sécurisée des sciences et technologies nucléaires, grâce au soutien et à l'assistance apportées par ses partenaires techniques. Les grandes lignes de la coopération technique entre le Niger et l'Agence ont été définies dans le cadre du PCN pour la période 2016-2021. Les conventions et traités pertinents ont été ratifiés, la mise en place d'une autorité de réglementation et de sûreté nucléaire indépendante est en cours, le Gouvernement a adopté une loi portant sur la sûreté, la sécurité et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et plusieurs plans et stratégies nationaux ont été élaborés et mis en œuvre.

198. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les techniques nucléaires ont permis de lutter contre les principales maladies animales et les zoonoses émergentes, d'améliorer la productivité du système de culture du millet et du niébé et de créer des variétés améliorées de millet résistant à la sécheresse, contribuant ainsi à atteindre les objectifs du mouvement engagé par le pays en faveur de l'autosuffisance, appelé l'Initiative 3N.

199. Le Niger participe activement au projet régional sur la gestion intégrée et durable des systèmes aquifères et des bassins partagés dans la région du Sahel. Dans ce contexte, le Niger a amélioré de façon significative la connaissance des ressources en eau qu'il partage avec le Tchad, le Mali et le Nigeria, et

a découvert des aquifères peu profonds à l'ouest et au centre du pays. Le Niger continuera à explorer d'autres zones, notamment celles qui ont été mises en avant lors de la phase préliminaire d'identification des sites où il serait possible de construire des centrales nucléaires dans le cadre du programme électronucléaire.

200. Les activités nucléaires dans le domaine de la santé humaine sont bien établies et ont eu une incidence positive grâce au traitement de certaines maladies et à la réduction des coûts des évacuations sanitaires. La coopération avec l'Agence a renforcé les activités du Département de médecine nucléaire, qui est devenu un centre régional de référence. Le Niger a également mis en place et équipé un centre national de lutte contre le cancer, conformément aux recommandations formulées lors d'une mission d'évaluation menée par l'Agence. Le pays suit avec grand intérêt les efforts faits pour adapter la TIS au moustique anophèle, et demande instamment à l'Agence de poursuivre son travail dans ce domaine.

201. Le recensement et l'évaluation du potentiel nucléaire du Niger, qui est déjà un grand producteur et fournisseur mondial d'uranium, a permis de découvrir de nouveaux gisements importants de thorium et d'uranium. À la suite d'une analyse de l'offre et de la demande énergétique, le Niger a défini une stratégie nationale d'exécution du programme d'électronucléaire basée sur l'approche par étapes. Le pays a récemment réalisé un exercice d'autoévaluation et une étude de préfaisabilité complète en vue d'analyser les 19 domaines essentiels et un domaine non essentiel liés à la disponibilité des ressources en eau, et a demandé la réalisation d'une mission INIR. Par l'intermédiaire du Groupe ouest-africain pour le programme électronucléaire intégré, la région d'Afrique de l'Ouest prévoit également de mettre en commun les efforts nationaux et les capacités, garantissant ainsi le maximum d'avantages sur le plan socio-économique. Compte tenu du contexte particulier de la région sahélo-saharienne, le Gouvernement nigérien a dû renforcer la sécurité générale et la sécurité nucléaire en mettant en œuvre un régime de sécurité nucléaire efficace et durable qui fait partie de la stratégie nationale de sécurité intérieure. Dans ce contexte, le Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire a récemment fait l'objet d'une deuxième révision. Les actions, les mesures, les nouvelles priorités et les faits nouveaux ont été pris en compte dans tous les domaines fonctionnels.

202. La politique nationale science, technologie et innovation prévoit la mise en place de modules de sciences et technologies nucléaires dans le cadre des formations diplômantes, l'acquisition d'un nouveau réacteur nucléaire de recherche, la mise en commun des capacités nationales, et la mise à profit des possibilités offertes par le Réseau AFRA pour l'enseignement supérieur dans les domaines de la science et de la technologie. Le Niger a bénéficié de formations et d'autres types d'appui fourni par l'Agence dans des domaines prioritaires, dans le cadre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux. En outre, un certain nombre d'activités nationales et régionales ont été organisées avec succès à Niamey en collaboration avec l'Agence et d'autres partenaires.

La séance est levée à 13 heures.